

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de

SAVERNE

48/2024

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

ARRÊTÉ du MAIRE n°48/2024

portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande adressée par l'entreprise SOBECA située ZI Route de Bouxwiller 67330 IMBSHEIM (Bas-Rhin), en date du 4 octobre 2024, concernant des travaux de raccordement électrique rue Neuve à Reitwiller (Bas-Rhin), travaux qui seront effectués entre le 16 octobre et le 23 novembre 2024,

Vu l'arrêté n°44/2024 et la nécessité d'avancer la date des travaux,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

ARRETE

ARTICLE 1 :

En raison de l'intervention rue Neuve à Reitwiller (Bas-Rhin), travaux de raccordement électrique qui seront effectués entre le 16 octobre et le 23 octobre 2024, **la circulation sera limitée à 30km/h et alternée par sens de priorité. Le stationnement sera interdit.**

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise Sobeca.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- Entreprise Sobeca
- Monsieur le Directeur général du SDEA du Bas-Rhin
- M. AUBERT, chef de l'Unité Technique de Saverne de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,

Fait à BERSTETT, le 17/10/2024

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS

